



Note de présentation brève et synthétique du compte financier unique 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte financier unique est le document budgétaire et comptable qui fusionne le compte administratif anciennement produit par le maire et le compte de gestion jusqu'ici dressé par le comptable public. Il remplit le même objectif à savoir retracer l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune de l'année écoulée.

Le compte financier unique de l'exercice 2024 a été approuvé le 6 mars 2025 par le conseil municipal.

1-Généralités

Le compte financier unique des collectivités est structuré en :

- une section de fonctionnement,
- et une section d'investissement.

Les recettes totales :

En 2024, le montant total des recettes constaté (hors écritures d'ordre) des deux sections s'est élevé à 6 533 371 € et se répartit en :

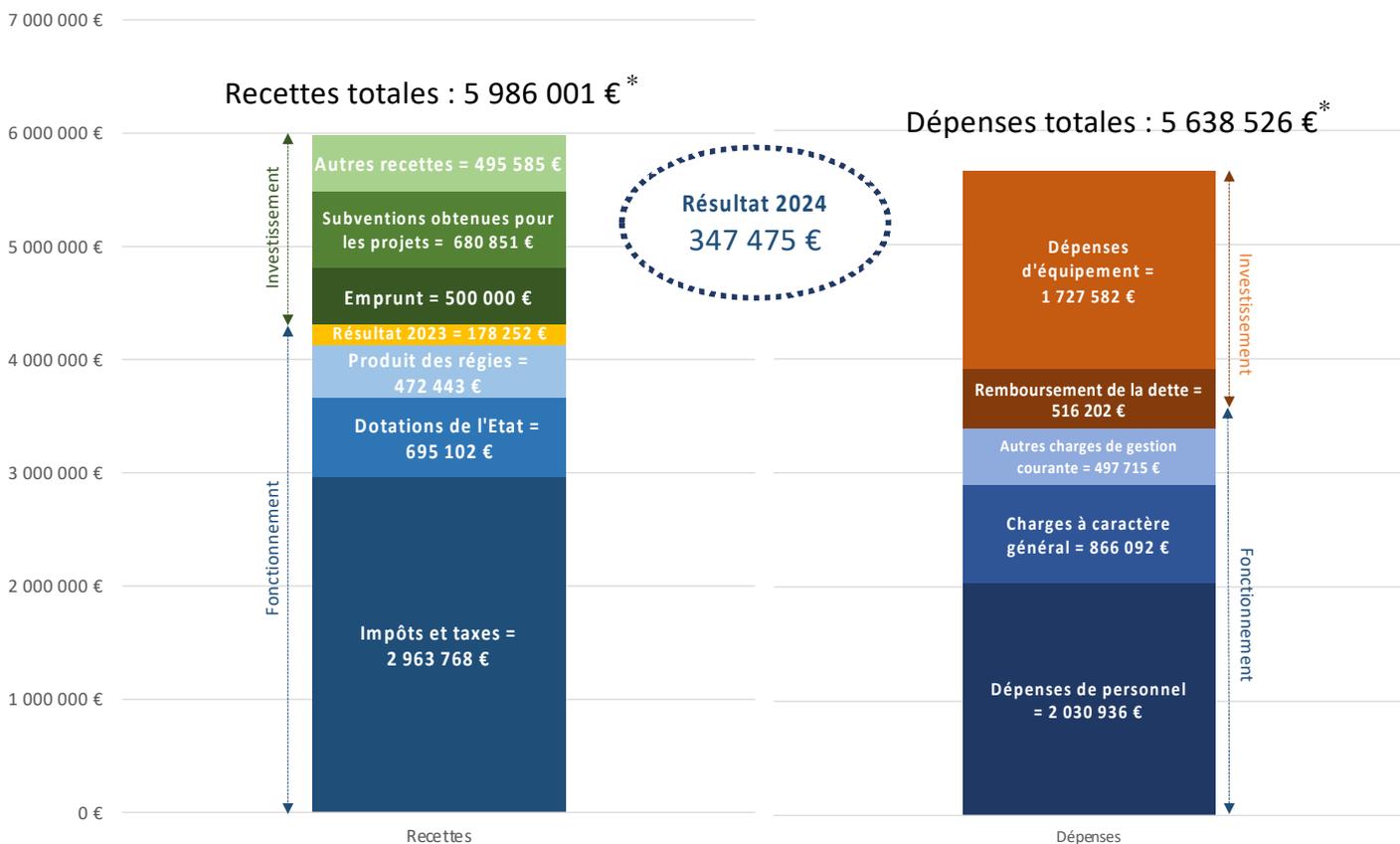
- 4 309 565 € provenant de la section de fonctionnement,
- 2 223 806 € provenant de la section d'investissement.

Les dépenses totales

En 2024, le montant total des dépenses constaté (hors écritures d'ordre) des deux sections s'est élevé à 6 185 896 € et se répartit en :

- 3 476 727 € provenant de la section de fonctionnement,
- 2 709 169 € provenant de la section d'investissement.

L'excédent constaté en fin d'année 2024 s'est élevé à 347 475 €.



* Ces montants ne prennent pas en compte la part du résultat de fonctionnement affectée en investissement, ni le déficit d'investissement 2023 reporté, respectivement d'un montant de 547 370 €. En tant que recette en investissement et dépense en investissement, ces montants s'annulent.

2 - Les recettes de fonctionnement

En 2024, le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 4 309 565 €.

Les principales recettes de fonctionnement comprennent :

- Le produit de la fiscalité directe locale et des impôts et taxes, première recette de la commune, s'est élevé à 2 963 768 €. Il est en augmentation de 107 556 € par rapport à 2023 soit + 3,77% et ce, à taux d'imposition constant. Cette augmentation est due à la revalorisation des bases fiscales qui est opérée chaque année et qui correspond à l'inflation constatée.
- Les dotations de l'État destinées au fonctionnement de la commune se sont élevées à 695 102 €. Celles-ci se distinguent des subventions perçues pour la réalisation des projets.
- Le produit des régies et des autres recettes s'est élevé à 472 443 € en 2024 contre 428 320 € en 2023 soit une augmentation de 10,30%.
- L'excédent de fonctionnement 2023 reporté est égal à 178 251,93 €.

3 - Les dépenses de fonctionnement :

En 2024, le montant total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 3 476 727 €.

Les principales dépenses de fonctionnement comprennent :

- Les charges de personnel représentent la première des dépenses de la section de fonctionnement. Elles se sont élevées en 2024 à 2 030 936 € contre 1 954 733 € en 2023 soit une augmentation de 3,89 %. Cela représente une charge de 472 € par habitant (contre 507 € en moyenne pour les communes de strate identique).
- Les charges à caractère général se sont élevées en 2024 à 866 092 € contre 883 256 € en 2023 soit une baisse de 17 164 € (-1,94 %). Ces charges représentent une dépense de 201 € par habitant en 2024 contre 294 € en moyenne pour les communes de strate identique.
- Le paiement des intérêts de la dette a représenté 81 984 €.
- Les autres charges de gestion qui comprennent les subventions versées aux associations et au CCAS, la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée, les indemnités versées aux élus, le prélèvement effectué au titre du FPIC, le dégrèvement de taxe foncière en faveur des jeunes agriculteurs et le remboursement du filet de sécurité (perçu à tort) se sont élevées à 497 715 €.

4 – La section de fonctionnement a donc dégagé un excédent de 530 037 € en 2024 contre 725 622 € en 2023.

5 -L'épargne nette :

Quant à l'épargne nette, elle s'est élevée à 227 905 € en 2024 contre 147 381 € en 2023.

6 - Les recettes d'investissement :

En 2024, le montant total des recettes d'investissement s'est élevé à 2 223 806 €.

Ces recettes comprennent :

- La commune a bénéficié de subventions de la part de ses partenaires (Europe, Etat, Région, Département) pour la réalisation de ses projets. Pour 2024, la commune a bénéficié de versements à hauteur de 680 851 €.
- La commune a également perçu d'autres recettes d'un montant de 495 585 € qui se répartit entre le FCTVA (430 425 €), les taxes d'aménagement (65 012 €) et le remboursement par un tiers d'un trop perçu (147 €).
- 547 370,00 € ont été affectés correspondant à une part de l'excédent annuel de fonctionnement 2023.
- La commune a souscrit un emprunt d'un montant de 500 000,00 €.

7 - Les dépenses d'investissement :

En 2024, le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 2 709 169 €.

- Sur ce montant de dépenses, 1 687 581 € ont été destinés aux dépenses d'équipement détaillées dans le tableau suivant :

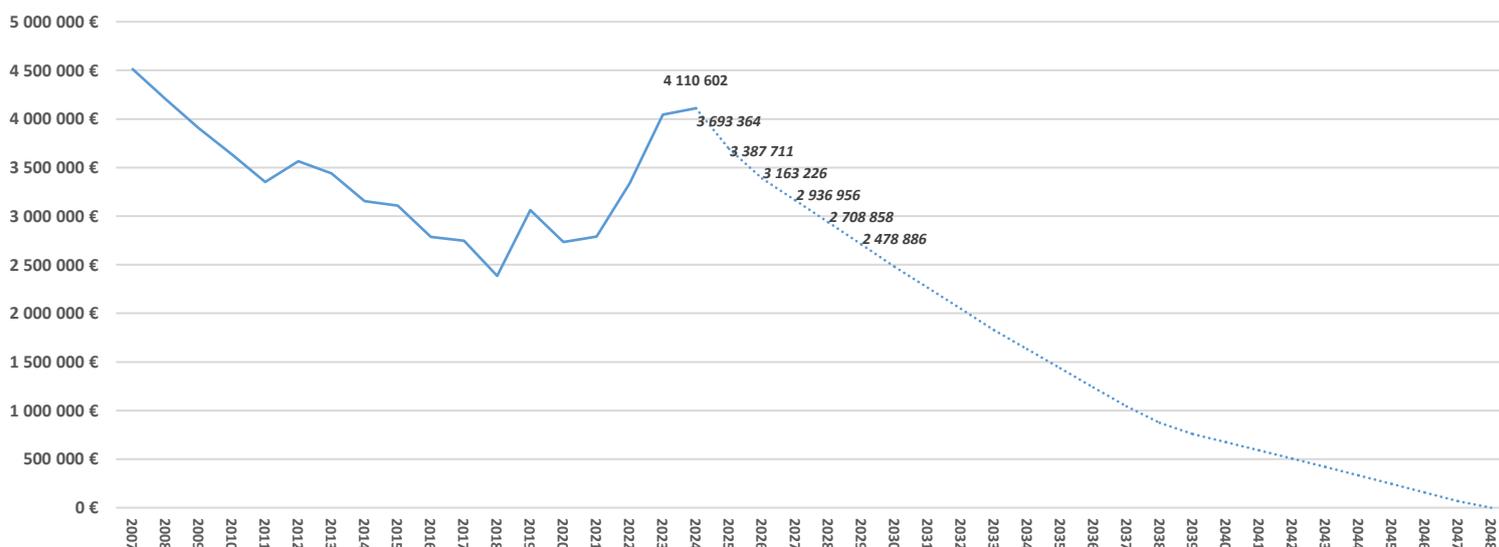
		Montant TTC
Patrimoine	Espace sportif et de loisirs du Cosquer	544 338 €
	Rénovation et extension de l'école	274 825 €
	Reconstruction des murets de l'école	253 322 €
	Végétalisation des cours d'école - 1ère tranche	167 337 €
	Achat d'un mini-bus électrique	46 399 €
	Acquisitions foncières	45 365 €
	Achat d'un robot tondeuse pour le stade	39 568 €
	Remplacement de matériels au restaurant scolaire	28 416 €
	Acquisitions d'autres matériels	21 400 €
	Renouvellement d'une partie du mobilier de l'école	12 708 €
	Divers	16 881 €
Sous-total	1 450 559 €	
Voirie	Voirie urbaine	43 587 €
	Aménagement du parking de l'école	35 159 €
	Aménagement de la liaison piétonne sur le parking du stade	34 055 €
	Signalisation horizontale/verticale	9 112 €
	Divers voirie	13 820 €
	Eclairage public	52 583 €
	Sous-total	188 316 €
Etudes	Restructuration du centre ville	38 484 €
	Diverses études	10 222 €
	Sous-total	48 706 €
TOTAL GENERAL		1 687 581 €

- Le reste des dépenses d'investissement est principalement affecté :
 - au remboursement du capital de la dette pour un montant de 434 217 €,
 - au changement d'imputation d'une recette de 40 000 € perçue en 2023,
 - à la reprise du résultat déficitaire 2023 de la section d'investissement pour 547 370 €.

8 - L'endettement :

- Au 31 décembre 2024, l'en-cours de dette de la commune s'élevait à 4 110 602 € contre 4 084 820 € au 31 décembre 2023. Le niveau d'endettement actuel dû aux derniers emprunts souscrits pour financer, en outre, la zone de loisirs et l'extension et la rénovation de l'école publique diminuera de façon substantielle dès la fin de l'année 2025 avec l'extinction d'un premier emprunt d'un montant de 1 000 000 €, puis diminuera à nouveau fin 2026 avec l'extinction d'un second emprunt de 2 300 000 € comme le montre le graphique suivant.

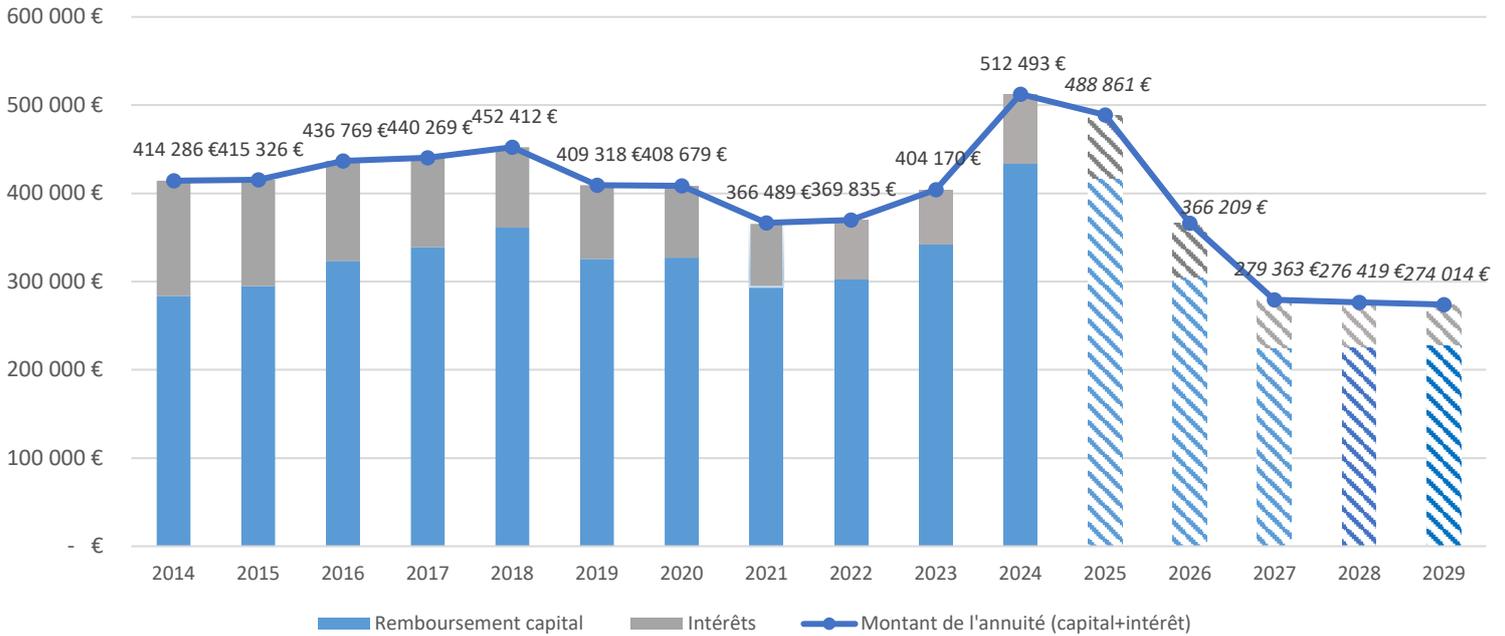
Profil d'extinction de la dette au 31/12



- Ce pic d'en-cours de dette en 2024 aura généré une hausse des annuités de 108 323 € par rapport à 2023. L'extinction des deux emprunts évoqués précédemment réduira le volume de la dette ainsi que les annuités et ce dès 2025. Comme le montre le graphique ci-après, le montant des annuités est évalué :
 - En 2025, à 488 861 €, soit 23 632 € de moins qu'en 2024,
 - En 2026, à 366 209 €, soit 122 652 € de moins qu'en 2025,
 - En 2027, à 279 363 € soit 86 846 € de moins qu'en 2026.

La baisse de ces annuités augmentera, dans des proportions conséquentes, l'épargne brute de la commune en deux exercices et permettra de souscrire de nouveaux emprunts dès 2026.

Evolution des annuités d'emprunt (capital+intérêt)



9 - La capacité de remboursement de la dette s'élève à 6,2 ans contre 8,3 ans en 2023.

10 - Ratios réglementaires

	Pluguffan	Moyenne des communes de taille équivalente
Dépenses réelles de fonctionnement/population	808,54 €	1 052,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	960,77 €	1 201,00 €
Dépenses d'équipement brut/population	380,23 €	387,00 €
En-cours de dette/population	940,66 €	710,00 €
DGF/population	77,73 €	156,00 €
